FORMULAIRE

Afin de bénéficier de votre remboursement, remplissez ce formulaire et retournez-le ainsi que la preuve d'achat (facture) de votre arbre au Service des travaux publics, par courriel ou par la poste.

J'AI PLANTÉ MON ARBRE!

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Essence d'arbre :

300, rue Omer-DeSerres, Blainville (Québec) J7C 5V6
Téléphone : 450 434-5348
Courriel : travauxpublics@blainville.ca

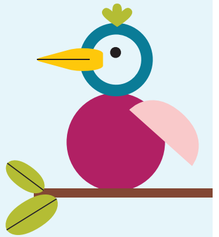

ESSENCES D'ARBRES ACCEPTÉES POUR LES FAÇADES DE MOINS DE 75 M²

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	EXPOSITION			H (M)	L (M)	CHAMBÉRY
Amélanchier glabre	*Amelanchier laevis*	✓	✓		8	5	✓
Aulne	*Alnus spp*	✓	✓	✓	10	4	✓
Érable colonnaire	*Acer 'columnare'*	✓	✓		12	3	
Érable à sucre 'Apollo'	*Acer saccharum 'Apollo'*	✓	✓		8	3	
Érable champêtre	*Acer campestris*	✓	✓		7	6	
Érable de Pennsylvanie	*Acer pennsylvanicum*		✓	✓	7	5	✓
Maackia de l'Amur	*Maackia amurensis*	✓			8	6	
Magnolia de Soulange	*Magnolia × soulangeana*	✓	✓		5	4	
Mûrier blanc	*Morus alba*	✓			8	6	
Poirier	*Pyrus spp*	✓			8	6	
Pommetier	*Malus spp*	✓			8	6	

QUELQUES ESSENCES SUGGÉRÉES

ESSENCES D'ARBRES ACCEPTÉES POUR LES FAÇADES DE 75 M² À 150 M²

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	EXPOSITION			H (M)	L (M)	CHAMBÉRY
Bouleau noir	*Betula nigra (Héritage)*	✓			10	7	
Cèdre occidental	*Thuya occidentalis*	✓	✓		14	4	✓
Charme de Caroline	*Carpinus caroliniana*		✓	✓	8	7	✓
Chêne pédonculé fastigié	*Quercus robur 'Fastigiata'*	✓			15	5	
Épinette blanche	*Picea glauca*	✓			20	7	✓
Épinette du Colorado	*Picea pungens*	✓	✓		20	8	
Érable rouge 'Armstrong'	*Acer rubrum 'Armstrong'*	✓	✓		15	5	
Ginkgo	*Ginkgo biloba*	✓	✓		20	8	
Marronnier de l'Ohio	*Aesculus glabra*	✓	✓		8	6	
Micocoulier occidental	*Celtis occidentalis*	✓	✓		15	8	✓
Noisetier de Byzance	*Corylus colurna*	✓	✓		12	4	
Ostryer de Virginie	*Ostrya virginiana*	✓	✓	✓	12	8	✓
Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia*	✓			10	8	
Sorbier	*Sorbus spp*	✓			8	6	

ESSENCES D'ARBRES ACCEPTÉES POUR LES FAÇADES DE PLUS DE 150 M²

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	EXPOSITION			H (M)	L (M)	CHAMBÉRY
Caryer à noix	*Carya ovata*	✓	✓	✓	21	12	✓
Catalpa de l'ouest	*Catalpa speciosa*	✓			15	10	
Chêne	*Quercus spp*	✓			20	20	✓
Épinette de Norvège	*Picea abies*	✓			25	10	
Érable à sucre	*Acer saccharum*	✓	✓		20	15	✓
Érable rouge	*Acer rubrum*	✓			20	15	✓
Févier d'Amérique	*Gleditsia triacanthos*	✓			15	15	
Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandiflora*	✓			22	18	✓
Marronnier d'Inde	*Aesculus hippocastanum*		✓	✓	16	12	
Mélèze laricin	*Larix laricina*	✓			20	10	✓
Merisier	*Betula alleghaniensis*	✓			20	15	✓
Noyer cendré	*Juglans cinerea*	✓	✓		18	12	✓
Orme d'Amérique	*Ulmus americana*	✓			25	20	✓
Pin blanc	*Pinus strobus*	✓	✓		20	7	✓
Pruche	*Tsuga canadensis*		✓	✓	20	12	✓
Tilleul	*Tilia spp*	✓	✓		15	10	✓

ARBRES À PROSCRIRE INCONDITIONNELLEMENT (INTERDICTION DE LES PLANTER)

→ *Acer negundo* (Érable à Giguère)
→ *Acer platanoides* (Érable de Norvège)
→ *Acer ginnala* (Érable de l'Amur)
→ *Fraxinus spp* (Toutes les espèces de frênes)
→ *Populus spp* (Toutes les espèces de peupliers)
→ *Prunus virginiana* (Cerisier de Virginie)
→ *Salix spp* (Toutes les espèces de saules)

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROGRAMME
UNE NAISSANCE UN ARBRE

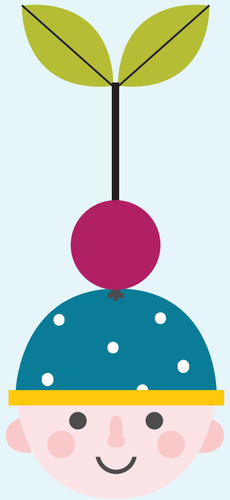

La Ville de Blainville est fière d'offrir un arbre aux familles pour souligner l'arrivée d'un enfant. Les nouveaux parents contribuent ainsi à façonner l'histoire de notre collectivité, en plus d'embellir notre milieu de vie et d'offrir aux générations futures, un environnement plus pur.

ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à tous les citoyens de Blainville qui ont adopté ou donné naissance à un enfant pendant l'année. Veuillez prendre note que vous ne pouvez pas inscrire un même enfant plus d'une fois. Un seul arbre par enfant sera remis aux parents.

- L'arbre doit être planté en façade de la résidence sur le terrain du propriétaire en tenant compte des dégagements indiqués dans le présent document (voir le plan).
- Dès que l'arbre a été planté sur votre propriété, vous devez retourner le formulaire ainsi que la facture de l'achat de votre arbre au Service des travaux publics, par la poste ou par courriel.
- Un agent se rendra alors chez vous pour constater que c'est bien un nouvel arbre qui a été planté et qu'il fait partie des essences recommandées par la Ville.
- Sur présentation d'une preuve d'achat (facture), la Ville émettra un bon de remboursement d'une valeur de 200 $, quel que soit le montant indiqué sur la facture.
- Le remboursement de 200 $ sera effectué si les modalités ont été respectées (façade de maison, hauteur de l'arbre, essence).
- Dans le cadre de la politique d'achat local, il est recommandé de privilégier une entreprise ayant sa place d'affaires sur le territoire de Blainville ou de la municipalité régionale de comté (MRC de Thérèse-De Blainville).

En cas de doute quant à votre admissibilité, veuillez contacter le **Service des travaux publics au 450 434-5348 ou par courriel à travauxpublics@blainville.ca**

ARBRES ADMISSIBLES

- Arbre feuillu dont le tronc mesure au moins 30 mm (mesure à 1,4 mètres du sol) lors de la plantation.
- Arbre feuillu qui atteindra une hauteur minimale de 8 mètres à maturité ou arbre conifère qui atteindra une hauteur minimale de 5 mètres à maturité.
- Respect des essences reliées au programme.

QUELQUES CONSEILS AU PROPRIÉTAIRE

La plantation et l'entretien d'un arbre ne sont pas choses difficiles et ne requièrent pas d'équipement spécial. Cependant, certains principes de base doivent être connus avant de planter, tailler ou de fertiliser un arbre. Il en va de la santé de votre arbre. N'hésitez pas à communiquer avec une firme spécialisée en cas de doute ou pour demander conseils.

PLANTATION

Préparation du lit de plantation

- Positionner l'arbre tel qu'indiqué sur le croquis.
- Ne pas conserver la terre excavée. Utiliser plutôt un mélange de terre et compost. Vous pouvez également ajouter des mycorhizes qui aideront grandement l'établissement des racines.
- Enlever toute l'eau qui se serait infiltrée dans la fosse.

Plantation de l'arbre

- Afin de s'assurer de la conformité de la zone de plantation demandée pour le nouvel arbre, il est suggéré de consulter le certificat de localisation de la propriété.
- Placer l'arbre dans la fosse en déployant ses racines après avoir enlevé la moitié supérieure de la toile de jute autour de la motte ou enlever complètement le pot.
- S'assurer que le collet du tronc de l'arbre (partie plus enflée à la base) soit au même niveau que le sol environnant.
- Remblayer par couche de 150 mm de terre mélangée à un compost et tasser bien afin d'éliminer les poches d'air entre chaque couche.
- Former une cuvette d'arrosage en terre à la partie supérieure de la fosse.
- Bien arroser les plants et combler les tassements du sol avec de la bonne terre, puis recouvrir de paillis.
- Installer un tuteur avec sellettes flexibles.

Période d'établissement

- Arroser pour maintenir le sol suffisamment humide durant la première année.
- En période de sécheresse, arroser abondamment votre arbre.
- Enlever les mauvaises herbes une fois par mois.
- Garder friable la couche supérieure du sol.
- Enlever les branches mortes ou cassées selon les règles de l'art.
- Vérifier la garantie auprès du vendeur.

Engrais

Si votre arbre est planté dans un bon terreau, il n'est pas nécessaire de le fertiliser. L'ajout de compost à la base de l'arbre tous les deux ans, au printemps, est toutefois suggéré.

Traitement phytosanitaire

Lors de l'achat de votre arbre, assurez-vous qu'il soit exempt d'insectes et qu'il ne présente aucune carence (malformation, feuillage jaunâtre) ou bris au tronc. Un arbre planté avec soin, dans un terreau riche et meuble, supportera davantage les agressions de l'environnement. En cas d'attaque parasitaire ou fongique, le traitement avec des produits de synthèse est interdit selon le code régissant l'usage de pesticides. Dans un tel cas, faites appel à un spécialiste ou communiquez avec le **Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire au 450 434-5254.**

PLAN À SUIVRE POUR LA PLANTATION DE VOTRE ARBRE

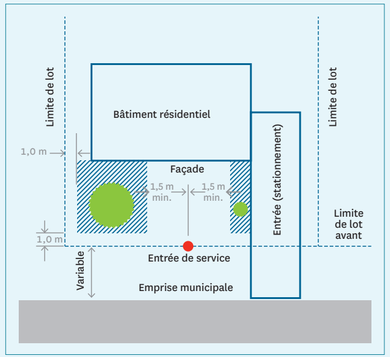

Tenir compte de la largeur de l'arbre selon les dimensions à maturité pour ne pas être trop près de la résidence ou de l'entrée charretière.

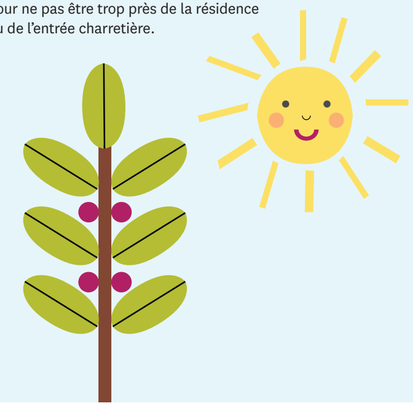

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

une naissance un LIVRE

Profitez de l'occasion pour inscrire votre enfant au Programme «Une naissance, un livre».

Un ensemble-cadeau est remis à chaque enfant âgé de moins de 3 ans abonné à la bibliothèque de Blainville afin de susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres dès le plus jeune âge. Rendez-vous à la bibliothèque pour vous inscrire.

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 450 434-5348
Courriel : travauxpublics@blainville.ca
Site Web : blainville.ca

TRAVAUX PUBLICS

Ateliers municipaux
300, rue Omer-DeSerres
Blainville (Québec) J7C 5V6

HEURES D'ACCUEIL

Lundi au vendredi
de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h

Blainville rayonnante